



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 24 août 2022, a été adopté le règlement no 287 ayant pour titre « Règlement 287 relatif à la tarification des services de la MRC des Basques ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 25^e jour du mois d'août 2022.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques